

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS :

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui, sauf dérogation écrite et préalable, régiront seules nos ventes et prévaudront sur toute stipulation contraire pouvant figurer sur les bons de commande ou les conditions générales d'achat du client.

La validité de nos tarifs est mentionnée sur chacune de nos offres.

L'acceptation des offres implique l'adhésion aux présentes conditions.

Le contrat de vente est formé par l'acceptation de la commande matérialisée par l'envoi au client d'un accusé de réception de commande.

Aucune commande ne pourra être annulée par l'acheteur, sauf accord du vendeur sur le principe de la résiliation du contrat et sur le montant pouvant être mis à la charge de l'acheteur du fait des frais engagés.

PRIX :

Nos prix sont sujets à variation en cas de hausse sur les coûts de fabrication. Sauf accord contraire, la facturation sera effectuée au tarif en vigueur le jour de l'expédition.

DÉLAI :

Les délais de livraison étant indicatifs, les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande. Le vendeur est libéré de plein droit, de tout engagement relatif aux délais de livraison si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur ou en présence d'un cas de force majeure ou d'événement tel que : Lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le vendeur ou ses fournisseurs et de toute cause indépendante de la volonté du vendeur.

LIVRAISON :

La livraison est effectuée, soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance dans les usines ou magasins du vendeur à un expéditeur ou transporteur désigné par le client ou à défaut, choisi par le vendeur. Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque, indépendante de la volonté du vendeur, et que ce dernier y consent, le matériel est emmagasiné et manutentionné, s'il y a lieu, aux frais et risques de l'acheteur. A la réception des marchandises, il appartient à l'acheteur de contrôler les marchandises. Tout défaut de conformité, qualité ou quantité devra être signalé au vendeur dans les huit jours de la réception. A défaut, l'acheteur ne pourra faire aucune réclamation et exercer aucun recours contre le vendeur. Les délais de livraison étant indicatifs, les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

La facture indique la date à laquelle le paiement doit intervenir ; les paiements sont réputés effectués au siège du fabricant et sauf accord contraire, sont faits nets et sans escompte.

Conformément à la directive européenne du 29 Juin 2000, les paiements ont lieu, sauf accord particulier, à 30 jours à compter de la date de la facture sous déduction d'éventuels acomptes.

Tout retard donnera lieu de plein droit et si bon semble au vendeur, à un intérêt de retard qui, sauf accord contraire express sera égal au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de sept points. Conformément à la loi, le paiement n'est réalisé qu'à compter de la mise à disposition effective des fonds. La remise d'un titre de paiement ne constitue pas le paiement. Il est convenu que toute lettre de change devra être parvenue acceptée par l'acheteur dans les huit jours de leur remise pour acceptation ou à défaut dans les huit jours de la facturation.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

CONTESTATION :

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est le domicile du vendeur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

GENERAL SALES CONDITIONS

GENERAL:

All orders imply unqualified acceptance of these general terms of sale which, unless prior written dispensation has been granted, solely regulate our sales and take precedence over any conflicting provisions which may appear on the buyer's purchase orders or general terms of purchase.

The validity of our prices is stated on each of our quotations.

Acceptance of a quotation implies acceptance of these conditions.

The sales contract is created when the order is accepted, acceptance takes the form of an order acknowledgement sent to the client.

No order may be cancelled by the buyer unless the vendor agrees to the principles for cancelling the contract and the total amount which may be charged to the buyer to cover any costs incurred.

PRICE:

Our prices are subject to change in the event of any increases in manufacturing costs. Unless otherwise agreed, invoicing will be based on the price in force on the date the goods were despatched.

LEAD-TIME:

As delivery lead-times are quoted by way of indication, under no circumstances do delays give grounds for cancelling the order. The vendor is released, as a matter of right, from all commitments relating to delivery lead-times if the buyer has not adhered to the payment terms, or in the case of an act of God or other event such as: lock-outs, strikes, epidemics, war, requisition, fire, flood, tooling accidents, scrapping of important components during production, disruption or delays in transportation or any other cause which leads to the vendor or its suppliers being partially or totally idle or any cause outwith the vendor's control.

DELIVERY:

Delivery is made directly to the client, or by issuing a notification of readiness, or by releasing the goods in the vendor's works or shops for delivery to a forwarding agent or carrier of the client's choice, or failing this one selected by the vendor. If despatch is delayed for any reason outwith the vendor's control, and if the vendor consents to this, the goods will be stored, and if applicable handled, at the buyer's risk and cost. The buyer is responsible for checking the goods on receipt. Any non-conformities, or problems relating to quality or quantity must be reported to the vendor within eight days of receipt of the goods. If this provision is not adhered to, the buyer has no right to make any claims and has no recourse against the vendor. As delivery lead-times are quoted by way of indication, under no circumstances do delays give grounds for cancelling the order.

PAYMENT TERMS:

The invoice shows the date on which payment should be made. Payments should be made to the manufacturer's head office and, unless otherwise agreed, should be made net without discount.

In accordance with the European directive of 29 June 2000, unless any special arrangements exist, payment should be made within 30 days of the invoice date, after deducting any payments made on account. Any delays will, as a matter of right and at the vendor's discretion, give rise to interest on arrears. Unless specifically agreed otherwise, the interest rate will be set at the European Central Bank's refinancing rate plus seven points. In accordance with the law, payment is considered as having been made only after the funds actually become available. Submission of a payment order does not constitute payment. It is agreed that any bills of exchange must be accepted by the buyer within eight days of their submission for acceptance, or failing this within eight days from the invoice date.

RETENTION OF TITLE:

The vendor retains ownership of the goods sold until actual payment of the full price and any ancillary charges. Failure to pay any of these running debts may lead to these goods being reclaimed.

DISPUTES:

Where an amicable settlement cannot be reached, it is expressly agreed that any disputes relating to the contract will come under the exclusive competence of the court whose area of jurisdiction is the vendor's country of residence, even in the event of a third party complaint or of a complaint involving several defendants.